

OPERATEUR (TRICE) EN MAINTENANCE DES VEHICULES au service Patrimoine-Logistique-Energies (F/H) à temps complet

Le service Patrimoine Logistique et Energie de la Communauté d'Agglomération du Niortais recherche un agent assurant le dépannage, la sécurité et l'entretien des véhicules et matériels de la CAN et de la Ville de Niort.

Placé(e) sous l'autorité du technicien en charge du garage communautaire, vous serez chargé(e) de:

MISSIONS :

- Veiller à la sécurité et assurer le maintien en conformité des véhicules et matériels
- Effectuer les interventions de maintenance et d'entretien
- Diagnostiquer et effectuer les interventions de dépannage
- Utilisations et maintenance courante du matériel et de l'outillage
- Contrôler l'approvisionnement en matériel et produits
- Rendre compte
- Respecter les règles de sécurité.

Contraintes et difficultés particulières du poste :

- Travail le samedi lorsque la semaine comporte un jour férié

PROFIL ET QUALITES REQUISES

- Diplôme souhaité ou équivalent : BEP CAP ou Bac Professionnel spécialité mécanique maintenance et matériels (agricoles, parcs et jardins, espaces verts)
- Expérience privilégiée dans la réparation de matériels agricole, espaces verts, motoculture (parcs et jardins)
- Compétence souhaitée en hydraulique, électricité et automatisme
- Capacité d'adaptation à la polyvalence du travail à exécuter
- Notions de soudure
- Connaissance dans l'utilisation d'un outil de diagnostic
- Maîtrise des règles de sécurité
- Capacité d'adaptation, d'organisation, d'écoute et de communication
- Autonome, rigoureux et méthodique.
- Aptitude au travail en équipe et/ou en collaboration.
- Permis B obligatoire
- Permis C, EB et EC + FIMO + Habilitation véhicules électriques souhaités

PEUVENT POSTULER :

- Les agents titulaires du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe ou adjoint technique principal de 2^e classe, ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Les lauréats de concours
- Les agents non titulaires sous réserve de justifier des compétences et expériences requises et remplissant les conditions statutaires d'inscription au concours.

